



Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231010-DB20231020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023

COMPTE-RENDU DE DELEGATION – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION RENFORCE – 15 RUE DE LARMOR

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°20

COMPTE-RENDU DE DELEGATION – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION RENFORCE – 15 RUE DE LARMOR

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal de 27 mai 2020 portant délégation pour certaines attributions au maire ;

Vu la décision du maire du 7 août 2023 de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la communauté d'agglomération, Lorient Agglomération sur le bien situé 15 rue de Larmor, cadastré DH n°30 sis15 rue de Larmor.

Vu l'avis de la commission « travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 27 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

Le maire a délégué le droit de préemption urbain renforcé au profit de Lorient Agglomération pour un bien situé en zone UAa au Plan Local d'Urbanisme et dans le périmètre de la ZAC Centre Bourg. Ce bien a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n°05616223L0133 pour un bien bâti composé de 3 appartements de 60 m² chacun et d'un garage. Il est cadastré DH n°30 et a une contenance de 377 m². Le prix de vente est de 390 000€, hors frais d'acte et commission.

Cette délégation du droit de préemption est motivée au profit de Lorient Agglomération en charge des politiques locales de l'habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

➤ **PREND ACTE** de cette décision

